



Ressources Humaines

VILLE DE NARBONNE

ARRETE

DRH/2015/N°2716

Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Ingénieur territorial au titre de la promotion interne

Le Maire de la Ville de Narbonne,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 23 et 39,

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

VU l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A lors de la séance du 25 novembre 2015,

Considérant que le nombre de recrutement ouvrant droit à une nomination au titre de la promotion interne n'a pas été atteint au cours des quatre dernières années mais qu'un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu, une nomination est possible au titre de la dérogation pour l'année 2015,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude, à effet du 1^{er} décembre 2015, pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour le grade d'ingénieur territorial, au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

- **BERNARDON Alain**

Technicien principal 1^{ère} classe

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et au Centre de Gestion de l'Aude.

Acte certifié exécutoire par
Publication le:
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne le: 23 DEC. 2015
(si transmission prévue par les textes)

Pour le Maire de Narbonne
et par délégation,
Emilie NICOLAS,
Chef du service des Affaires Juridiques



Fait en l'Hôtel de Ville
A Narbonne, le 03/12/2015

Didier Mouly

Maître Didier MOULY
Maire de Narbonne



Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de l'Aude

12 JAN. 2016

COURRIER ARRIVÉE